



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



MYRIAM CASSAGNE

IA-IPR EPS

Rectorat

Inspection Pédagogique
Régionale

Place Saint-Jacques
31073 Toulouse Cedex 9

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE : DANSE

Session 2008

RAPPORT DU JURY

Les deux rapports précédents (concernant les sessions 2005/2006 et 2007) demeurent valables, les constats faits à partir des prestations des candidats restant similaires à ceux faits les années précédentes.

Nombre de candidats présents à la session 2008 : 3.

Moyenne de l'épreuve : 11,66.

Résultats : 2 candidats admis – 1 candidat non admis.

Le texte du BO précise les différents champs qui sont source d'interrogation. Le jury respecte ces champs d'interrogation. Il tient toutefois à rappeler que l'exploration de ces différents champs peut être organisée de façon différente selon le compte-rendu d'expérience présenté par le candidat et le profil dont il témoigne et qui se précise au fur et à mesure de l'entretien.

Le souci des membres du jury est en effet de réaliser l'interrogation dans une dynamique positive, à partir de l'expérience relatée et explicitée par le candidat et à partir de l'exploitation et de l'analyse qu'il peut en faire au regard des champs de questionnement abordés.

Le jury tient cependant à rappeler que la méconnaissance des dispositifs artistiques et culturels danse, la connaissance très partielle des programmes sur les enseignements artistiques en danse, ne permettant pas d'envisager la place et l'intérêt de la danse au collège et au lycée, sont autant d'éléments défavorables pour l'admission à cet examen.

Le candidat doit pouvoir témoigner de sa capacité à faire des choix didactiques et à élaborer les démarches pédagogiques et de création à mettre en œuvre. La capacité d'analyse, de prise de recul et de proposition de perspectives de travail avec les élèves doit permettre au candidat de dépasser les constats faits sur sa pratique antérieure. Il doit également pouvoir préciser ses éléments d'analyse de la démarche culturelle et son positionnement par rapport à la mise en œuvre du travail avec les partenaires culturels. Dans ce contexte, la proposition de mise en œuvre de situations d'enseignement permettra de donner réalité aux convictions défendues par le candidat.

Pour le jury
Myriam Cassagne.